Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt et un, le 07 octobre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à la salle du conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE) , MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BAGUR (C.C HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE),), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE) AYANT DONNE POUVOIR A MME URSULE, M. BRIAND(TOULOUSE-METROPOLE) AYANT DONNE POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES, M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) AYANT DONNE POUVOIR A M. TRAUTMANN, M. DUMOULIN (C.C.VAL AÏGO) AYANT DONNE POUVOIR A M. MAUREL, MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH) AYANT DONNE POUVOIR A MME COUTTENIER

Date de la convocation : VENDREDI 1ER OCTOBRE 2021

Secrétaire de séance : M. MAUREL

D2021-41 Mission d'accompagnement pour la concertation préalable sur l'évolution de l'unité de valorisation énergétique de Toulouse Mirail

Vu la délibération D2021-32 du 2 juin 2021 autorisant le Président de Decoset à saisir la Commission Nationale du Débat Public afin de réunir les conditions d'une procédure de participation du public exemplaire,

Considérant que Decoset doit organiser une concertation préalable sous l'égide de deux garants choisis par la Commission Nationale du Débat Public,

Considérant que, de ce fait, Decoset a conduit une procédure de marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage selon les modalités suivantes :

Objet du marché :

Le présent appel d'offres a pour objet une mission d'accompagnement pour la concertation préalable sur l'évolution de l'unité de valorisation énergétique de Toulouse-Mirail.

Il comprend les éléments de mission suivants :

- Organisation de réunions publiques,
- Production de documents de communication,
- Animation des réseaux sociaux,
- D'autres missions se rapportant à la concertation en objet.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211007-d2021-41-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2021

Procédure de mise en concurrence :

Appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique,

Publicité émise le 01/07/2021 :

- BOAMP : Annonce N° 21-91027.
- JOUE : annonce n° 2021/S 128-339984
- Marche Online : annonce référence : AO-2128-4007

Le Dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mis en ligne sur le Profil acheteur « www.marches-securisés.fr » : le 01/07/2021.

Date et heures limites de réception des offres : 6 septembre 2021 à 14 heures.

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

22 entreprises ont retiré le DCE.

A l'ouverture des plis, 1 entreprise a répondu :

- ETHICS GROUP

Des précisions ont été demandées au candidat.

Des réponses complètes et détaillées ont été apportées et intégrées à l'analyse des offres.

Critères d'analyse des offres

- **Prix des prestations pondérées à 30%**

La note de prix est calculée par comparaison à l'offre la moins-disante qui obtient alors la note de 30.

- **Valeur technique au regard du mémoire justificatif demandé pondérée à 70%**
  - Les compétences du candidat au vu des projets déjà menés par les personnes désignées pour le suivi du marché, pondéré à 30%
  - La méthodologie envisagée, pondérée à 40%

Le mémoire justificatif comprenait :

- Présentation du personnel susceptible d'être affecté à la mission. Indication des titres d'études, expérience professionnelle et compétences particulières du candidat, et notamment des responsables envisagés pour la prestation. Le candidat devra notamment fournir les CV des intervenants ;
- Liste des principales missions, le planning prévisionnel, la méthodologie suivie, l'organisation et les moyens mis en œuvre pour répondre à la prestation.

Décisions de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en séance du 23 septembre 2021 a retenu l'offre de la société ETHICS GROUP.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement de ces prestations,
- ✓ **S'ENGAGE à INSCRIRE** chaque année au budget les crédits nécessaires

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211007-d2021-41-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2021

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

S.M. DECOSET Décharges - Collectes - Traitements

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	10	8	18
votants	10	8	18
pouvoirs	3	2	5
Total de voix	**26**	**10**	**36**
Abstentions			
Votes contre			
Votes pour	**26**	**10**	**36**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211007-d2021-41-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2021

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211007-d2021-41-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2021